

**MISSION D'ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE POUR  
PERMETTRE LA MODERNISATION DES CHAUFFERIES DE  
LA BIBLIOTHÈQUE SAINTE-GENEVIÈVE.**

**LETTRE DE CONSULTATION (LC)**

Reference de la consultation : [USN AMOCHAUFBSG](#)

**DATE DE LIMITE DE REMISE DES PLIS : VENDREDI 29 JANVIER 2021 A 12H00**

*La présente procédure adaptée est passée en application :  
de l'article L2123-1 de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018  
et des articles R2123-1 à 8 du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018*

*Le présent document comprend dix-neuf (19) pages numérotées de 1 à 19.*

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la consultation citée en objet, l'Université Sorbonne Nouvelle Paris vous demande de bien vouloir lui transmettre votre meilleure offre pour la prestation suivante :

**Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour permettre la modernisation des chaufferies de la bibliothèque Sainte-Geneviève, rattachée à l'Université Sorbonne Nouvelle et sise 10, place du Panthéon – 75005 PARIS.**

.Si vous êtes intéressé, l'Université Sorbonne Nouvelle vous invite à prendre connaissance du cahier des clauses particulières, à compléter l'acte d'engagement et son annexe jointe et à nous les retourner avec les pièces indiquées.

Votre proposition devra nous parvenir avant :

**Le vendredi 29 janvier 2021 à 12H00, dernier délai.**

Vous trouverez ci-dessous les éléments nécessaires à l'élaboration de votre offre. Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Dans le cas où notre consultation ne retiendrait pas votre attention, nous vous prions de bien vouloir nous en informer dans les meilleurs délais par courrier, télécopie ou courriel.

Le représentant du pouvoir adjudicateur

## SOMMAIRE

|   |   |
|---|---|
| Article 1 – Objet et étendue de la consultation .....                                 | 4 |
| 1.1 Pouvoir adjudicateur .....  | 4 |
| 1.2 Forme de la consultation.....   | 4 |
| 1.3 - Objet de la consultation .....  | 4 |
| Article 2 – Description des prestations .....   | 4 |
| Article 3 – Conditions d'exécution .....  | 4 |
| 3.1 - Durée du marché - Délais d'exécution .....                                      | 4 |
| 3.2 - Mode de règlement du marché et modalités de financement .....                   | 5 |
| 3.3 – Prix .....  | 5 |
| 3.4 - Modalités de paiement.....  | 5 |
| 3.5 - Assurances de responsabilité civile professionnelle .....                       | 5 |
| 3.6 - Résiliation .....   | 5 |
| Article 4 - Mise à disposition du dossier de consultation .....                       | 5 |
| Article 5 – Contenu du dossier de consultation .....                                  | 6 |
| Article 6 - Visite obligatoire .....  | 6 |
| Article 7 - Renseignements complémentaires .....                                      | 6 |
| Article 8 – Présentation des offres .....   | 6 |
| 8.1 Unité monétaire.....  | 6 |
| 8.2 Langue .....  | 6 |
| 8.3 Condition de remise ou d'envoi des offres : modalités et délais à respecter ..... | 6 |
| 8.3.1 Date limite de remise des plis .....  | 6 |
| 8.3.2 Transmission électronique .....   | 7 |
| 8.3.3 Transmission de sauvegarde .....  | 8 |
| Article 9 – Délai de validité des offres .....  | 8 |
| Article 10 – Présentation des offres .....  | 8 |
| Article 11 – Sélection des candidatures et critères de jugement des offres .....      | 9 |
| Article 12 - Négociations.....  | 9 |

## Article 1 – Objet et étendue de la consultation

### 1.1 Pouvoir adjudicateur

L'Université Sorbonne Nouvelle est un établissement public administratif d'enseignement supérieur pluridisciplinaire implanté sur 11 sites en Ile de France. L'Université Sorbonne Nouvelle est placée sous la tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

- Coordonnées du pouvoir Adjudicateur :

#### Université Sorbonne Nouvelle

17 rue de la Sorbonne

75005 Paris

### 1.2 Forme de la consultation

Le présent marché est un marché de prestations intellectuelles.

La présente procédure adaptée est passée en application de l'article L2123-1 de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et des articles R2123-1 à 8 du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018.

Compte tenu de la nature des prestations, le présent marché se réfère expressément au Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux Marchés Prestations Intellectuelles (C.C.A.G.– PI).

Compte tenu de l'homogénéité des prestations, le marché est conclu sous la forme d'un marché unique non alloti.

### 1.3 - Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour permettre la modernisation des chaufferies de la bibliothèque Sainte-Geneviève, rattachée à l'Université Sorbonne Nouvelle et sise 10, place du Panthéon – 75005 PARIS.

Le titulaire du marché est soumis à une obligation de résultat.

Nomenclature communautaire :

La classification principale conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

| CODE CPV   | Dénomination  |
|------------|---|
| 71240000-2 | Services d'architecture, d'ingénierie et de planification |
| 71335000-5 | Etudes techniques   |

## Article 2 – Description des prestations

Les prestations du présent marché sont décrites dans le cahier des clauses particulières (CCP) référencé CCP – USN AMOCHAUFBSG.

## Article 3 – Conditions d'exécution

### 3.1 - Durée du marché - Délais d'exécution

La durée du marché se confond avec le délai d'exécution des prestations.

### **3.2 - Mode de règlement du marché et modalités de financement**

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Le paiement des sommes dues est effectué dans un délai global maximum de 30 jours, à la réception de la facture. Les conditions de mise en œuvre du délai maximum de paiement sont celles énoncées par la loi n°2013-100 du 28 janvier 2013 et le décret n°2013-269 du 29 mars 2013.

Le taux des intérêts moratoires prévu à l'article 8 du décret précité est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement principal la plus récente, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage.

### **3.3 – Prix**

Les prestations faisant l'objet de ce marché sont réglées par l'application d'un prix forfaitaire ferme et définitif selon les stipulations de l'acte d'engagement et de son annexe financière (DPGF).

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales ou autres, frappant obligatoirement les prestations. L'ensemble des frais annexes nécessités par l'exécution de la mission, tant par les membres de l'équipe dédiée que par ses éventuels sous-traitants ou cotraitants, et les frais de déplacement (transport, restauration, hébergement) sont compris.

Les prix sont exprimés **en euros**.

Le taux de la TVA applicable est celui en vigueur au moment de l'exécution des prestations.

### **3.4 - Modalités de paiement**

Le mode de paiement est le virement administratif sur le compte du titulaire. Les paiements seront effectués après réception de facture émise par le titulaire.

Le détail des modalités est décrit dans l'article IX du CCP de la présente consultation.

### **3.5 - Assurances de responsabilité civile professionnelle**

Conformément à l'article 9 du CCAG-PI, le titulaire doit contracter les assurances permettant de garantir sa responsabilité à l'égard des tiers, victimes d'accidents ou de dommages causés par la conduite des prestations ou les modalités de leur exécution.

Il doit justifier dans un délai de quinze jours courant à compter de la notification du marché et avant tout début d'exécution de celui-ci, qu'il est titulaire de ces contrats d'assurances, au moyen d'une attestation établissant l'étendue de la responsabilité garantie.

A tout moment durant l'exécution du marché, le titulaire doit être en mesure de produire cette attestation, sur demande du pouvoir adjudicateur et dans un délai de quinze jours à compter de la réception de la demande.

### **3.6 - Résiliation**

Les dispositions des articles 29 à 36 du chapitre VI du CCAG-PI s'appliquent en ce qui concerne les modalités de résiliation du marché.

## **Article 4 - Mise à disposition du dossier de consultation**

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat.

Il est disponible à l'adresse électronique suivante : <https://marches-publics.gouv.fr>.

Les soumissionnaires sont fortement invités à s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

## **Article 5 – Contenu du dossier de consultation**

L'ordre de priorité des pièces de l'accord cadre est fixé à l'article IV.1 du cahier des clauses particulières (CCP).

Les candidats devront remettre une offre en connaissance de cet ordre de priorité.

## **Article 6 - Visite obligatoire**

Les candidats sont tenus d'effectuer une visite sur site d'une durée d'une (1) heure maximum par candidat.

A l'occasion de cette visite, ils peuvent effectuer toutes les prises de côtes et prises de vue nécessaires, ces dernières restant strictement destinées à un usage professionnel dans le cadre de ce projet (toute autre utilisation des clichés effectués sera sanctionnée).

**La visite obligatoire doit avoir lieu sur la période allant du mercredi 20 janvier 2021 à 9h au lundi 25 janvier 2021 à 16h au plus tard.**

Les rendez-vous sont à fixer avec M. Tristan SOYEUX, responsable travaux et maintenance de la bibliothèque, exclusivement par mél à l'adresse :

[bsg.immobilier@listes.univ-paris3.fr](mailto:bsg.immobilier@listes.univ-paris3.fr)

## **Article 7 - Renseignements complémentaires**

Les candidats peuvent poser des questions uniquement jusqu'à la date du 26 janvier 2021. La demande est écrite par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse URL suivante : <https://marches-publics.gouv.fr>.

## **Article 8 – Présentation des offres**

### **8.1 Unité monétaire**

La monnaie de compte du marché est l'euro.

### **8.2 Langue**

L'offre devra être rédigée en langue française. Il en est de même pour les pièces constituant le dossier de l'offre, et les certificats fiscaux et sociaux.

Ces documents, s'ils sont traduits doivent l'être par un traducteur assermenté, (joindre un justificatif).

### **8.3 Condition de remise ou d'envoi des offres : modalités et délais à respecter**

#### **8.3.1 Date limite de remise des plis**

**Les offres doivent être transmises avant le Vendredi 29 janvier à 12h00**

### **8.3.2 Transmission électronique**

La candidature et l'offre dématérialisée signée électroniquement doivent être remises sur le portail : <https://marches-publics.gouv.fr>.

Dans le cas d'une remise dématérialisée, il est rappelé que la signature électronique d'un fichier .zip n'est pas suffisante si les documents relatifs au marché public dématérialisé qu'il contient ne sont pas, eux aussi, signés électroniquement.

Il est rappelé à ce titre que ledit certificat doit être au nom d'une personne ayant la capacité d'engager la société.

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le Niveau (\*\*\*) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (<http://referencés.modernisation.gouv.fr>) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat-membre de l'Union européenne.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Le Guide pratique de la dématérialisation des marchés publics est accessible à l'adresse : [http://www.economie.gouv.fr/files/files/directions\\_services/daj/marches\\_publics/conseil\\_acheteurs/guide/guide-pratique-dematerialisation-mp.pdf](http://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/marches_publics/conseil_acheteurs/guide/guide-pratique-dematerialisation-mp.pdf)

La candidature et l'offre dématérialisée signée électroniquement doivent être remises sur le portail : <https://marches-publics.gouv.fr>.

Le candidat effectue une transmission de sa réponse par voie électronique sur la plate-forme de dématérialisation susmentionnée, après s'être préalablement identifié et avoir accepté les conditions générales d'utilisation de la plate-forme.

**L'attention des entreprises est attirée sur le fait que, si une identification n'est pas exigée sur le site susvisé, le choix d'un accès anonyme empêche la communication des informations complémentaires et des éventuelles modifications apportées dans le cadre de la consultation.**

Les réponses remises par voie électronique doivent contenir la totalité des pièces mentionnées dans le présent règlement de la consultation. Le candidat présente les pièces de son dossier de réponse dans le (ou les) espace(s) dématérialisé(s) approprié(s).

Le pouvoir adjudicateur recommande par ailleurs aux candidats de recourir aux extensions suivantes pour les fichiers composants chaque dossier : de préférence en .pdf ou à défaut en .doc, rtf., xls, .zip, .jpeg, .gif. Les candidats recourant à un format autre doivent, sous peine d'irrecevabilité des réponses, mettre à la disposition du pouvoir adjudicateur ou de son mandataire, les moyens de lire les documents en question. L'attention des candidats est attirée sur le fait que les documents transmis au format .exe, .etb les outils faisant appel à des « macros » ne sont pas acceptés dans le cadre de la présente consultation.

Le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

**L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'une remise dématérialisée le dernier jour est à proscrire. A titre d'exemple, le support client de la plateforme peut être injoignable car occupé par d'autres sociétés suite à une difficulté.**

En tout état de cause, il appartient aux entreprises de prendre toutes les dispositions nécessaires pour s'assurer de la remise de leurs dossiers sur la plate-forme dans les délais.

Tout document contenant un virus informatique fait l'objet d'un archivage de sécurité et est réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en est informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les documents transmis par voie électronique sont re-matérialisés après l'ouverture des plis.

Les candidats sont informés que l'attribution du marché peut donner lieu à la signature manuscrite du marché papier.

### **8.3.3 Transmission de sauvegarde**

Les candidats peuvent adresser une copie de sauvegarde sur clé USB ou CD, sous pli cacheté mentionnant : « **MARCHÉ USNAMOCHAUFBSG** ».

La copie de sauvegarde est adressée à l'adresse suivante :

**Université de la Sorbonne Nouvelle**  
Direction des Affaires Financières (DAF)  
Pôle Marchés publics (Porte 105 au 1er étage)  
13, rue Santeuil  
75231 PARIS Cedex 05

L'offre contenue dans cette copie doit être strictement conforme à celle envoyée sur la plateforme, signatures électroniques y compris. Elle doit être envoyée avant la date et l'heure limites précisées dans le présent CCP, à l'adresse indiquée pour la remise des plis papier. Elle n'est utilisée qu'en cas de difficulté à l'ouverture du fichier électronique déposé sur la plateforme.

### **Article 9 – Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

### **Article 10 – Présentation des offres**

L'ensemble du dossier est rédigé en langue française.

Les offres des candidats doivent présenter les documents suivants :

- un mémoire technique de vingt (20) pages maximum détaillant le contenu des différentes étapes ou éléments de la mission, les livrables prévus et le calendrier d'exécution de la mission ;
- une présentation rapide du candidat, laquelle ne doit pas dépasser la longueur du mémoire technique visé ci-dessus ;
- les références des candidats pour des missions de même nature, à savoir la modernisation de chaufferies existantes sur réseau gaz dans un bâtiment patrimonial classé Monument historique sur les cinq (5) dernières années ;
- le chiffre d'affaire des candidats sur les trois (3) dernières années ;
- les moyens humains des candidats et leur évolution sur les trois (3) dernières années.

A défaut de fournir les imprimés DC1 et DC2 ou DUME, l'offre du candidat doit contenir les éléments suivants :

- Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus aux articles R.2143-5, R.2143-11 et R.2143-12 du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018;
- Lettre de candidature et, le cas échéant, habilitation du mandataire par ses co-traitants (utilisation du formulaire DC1 ou format libre) ;



- Documents relatifs au pouvoir de la personne habilitée pour engager le candidat (extrait Kbis de moins de 3 mois, RCS, délégation...);
- Copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article L2141-1 à 6 de l'Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018;

**LES CONDITIONS GENERALES DE VENTES DU TITULAIRE SONT REPUTEES NULLES ET NON AVENUES.**

**Article 11 – Sélection des candidatures et critères de jugement des offres**

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

**7.1 - Examen des candidatures**

Les garanties et capacités techniques et financières et les références seront prises en comptes dans l'analyse des candidatures.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

- Garanties et capacités techniques et financières
- Capacités professionnelles.

**7.2 - Examen des offres**

| Critères  | Pondération |
|---|-------------|
| Critère 1 : Description, précision et clarté des différentes missions | 35%         |
| Critère 2 : Compréhension du calendrier et des contraintes            | 25%         |
| Critère 3 : Prix  | 40%         |

**Précision concernant le critère prix**

Le candidat qui fera la meilleure proposition de prix obtiendra la meilleure note. Le pouvoir adjudicateur notera les offres financières sur la base des deux annexes à l'acte d'engagement (tableau des remises et majoration, commande type).

Pour déterminer la notation des autres candidats, la formule applicable est :

$$\text{Note} = (\text{prix du moins disant acceptable} / \text{prix de l'offre à noter}) \times \text{meilleure note}$$

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

**Article 12 - Négociations**

Le pouvoir adjudicateur se laisse la possibilité de négocier avec les candidats.

La négociation est menée dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats. La négociation pourra intervenir avec au maximum les 3 candidats les mieux classés.